

Le Canada et l'Éthiopie

LE 13 OCTOBRE 1965, on annonçait l'établissement de relations diplomatiques entre le Canada et l'Éthiopie. M. Michel Gauvin, qui a été un temps chargé d'affaires du Canada auprès de la République démocratique du Congo, a été nommé ambassadeur du Canada en Éthiopie. Il doit arriver à Addis-Abéba au début de 1966 afin d'y remplir ses nouvelles fonctions.

Située dans la corne de l'Afrique, l'Éthiopie a une superficie totale de 400,000 milles carrés, soit un peu moins que celle de l'Ontario. Le pays consiste en majeure partie d'un grand plateau s'étendant de la mer Rouge à la frontière du Kenya. Entouré de déserts et de montagnes quasi infranchissables, il est demeuré sans contact avec le monde extérieur jusqu'à la fin du siècle dernier.

L'Éthiopie fait son entrée dans le monde moderne

A la fin du XIX^e siècle, après une longue période de guerres entre tribus, l'empereur Ménélik II rassemble le pays sous l'autorité d'un gouvernement central. Il consolide ensuite son pouvoir en défaisant de façon décisive les Italiens qui cherchent à étendre leurs possessions le long de la côte de la mer Rouge. En 1908, avec l'accord des puissances européennes, Ménélik fixe les frontières de l'Éthiopie, à peu près les mêmes qu'aujourd'hui. La mort de Ménélik entraîne une autre courte période de désordre, qui prend fin en 1930, lorsque le ras Tafari est couronné empereur sous le nom de Haïlé Sélassié. En 1935, les Italiens envahissent le pays, et l'empereur Haïlé Sélassié établit un gouvernement en exil en Grande-Bretagne. En 1940, les forces de la Grande-Bretagne et du Commonwealth libèrent le pays et Haïlé Sélassié retrouve son trône. Au cours des trente-cinq années de son règne, il a maintenu un commandement personnel fort et il a tenté de moderniser l'Éthiopie tout en maintenant un certain équilibre entre la tradition et le progrès.

La Constitution de 1931, révisée en 1955, confère plus de droits et de responsabilités au peuple éthiopien. Elle prévoit un Parlement, composé d'une Chambre de députés (251 sièges) élus au suffrage universel pour une période de quatre ans et d'un Sénat ne devant pas avoir plus de la moitié du nombre de sièges de la Chambre des députés. Les sénateurs sont nommés par l'Empereur pour six ans. Il n'y a pas de partis politiques en Éthiopie.

Addis-Abéba, capitale moderne

En raison de la personnalité de l'empereur Haïlé Sélassié, de la longue histoire de l'Éthiopie en tant que pays indépendant et, plus récemment, des bons moyens de communication entre Addis-Abéba et le reste du monde et de ses excellentes installations pour les conférences, Addis-Abéba a été le centre des affaires africaines même avant l'établissement dans cette ville, en juillet 1964, du siège de